



THE
INVOICING
HUB

Fresh News about
e-Invoicing

LE GRAND BENCHMARK DES PDP



Table des matières

Objectif	3
La Réforme de la Facturation Electronique en France	4
En quelques mots	5
Le calendrier	5
Les grands principes de la réforme	6
Le schéma de la réforme	7
Les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)	8
Le rôle central des PDP	9
Les Opérateurs de Dématérialisation (OD)	9
Les obligations des PDP	10
Choisir sa PDP	11
Le Grand Benchmark des PDP	12
Présentation du benchmark	13
Partie 1 : Informations générales	15
Partie 2 : Flux e-invoicing	19
Partie 3 : Flux cycle de vie	25
Partie 4 : Flux annuaire	30
Partie 5 : Flux e-reporting	32
Partie 6 : Cas d'usage	37
Partie 7 : Autres fonctionnalités e-invoicing	39
Partie 8 : Autres fonctionnalités de la solution	47
Partie 9 : Tarification	52
Présentation des PDP	55
A propos de The Invoicing Hub	134

Objectif

La **réforme de la facturation électronique** en France constitue un tournant majeur pour des millions d'entreprises. À **moins de 18 mois de son entrée en vigueur**, les acteurs économiques se trouvent confrontés à un défi de taille : identifier et choisir la Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) la plus adaptée à leurs besoins. Dans un contexte où **les informations comparatives sur les PDP sont rares**, voire inexistantes, les entreprises manquent d'éléments fiables pour éclairer leur décision.

C'est pour répondre à ce besoin que The Invoicing Hub a initié le **Grand Benchmark des PDP**, une étude inédite et exhaustive portant sur plus de **50 PDP** actuellement immatriculées sous réserve, évaluées selon près de 50 critères objectifs. Ce rapport vise à fournir aux décideurs une **vue d'ensemble claire et structurée** des différentes offres disponibles sur le marché, tout en soulignant que **le cahier des charges des PDP est encore en cours d'évolution**, via des travaux menés par la **commission AFNOR** et l'**autorité Peppol** sous l'égide de la DGFIP.

L'objectif de ce benchmark est de présenter des **données factuelles**, issues directement des réponses fournies par les PDP elles-mêmes, dans un souci de **transparence** et d'**impartialité**. Ce document constitue ainsi une ressource précieuse pour tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la facturation électronique, en leur permettant d'accéder à des informations comparables, standardisées et fiables.





La Réforme de la Facturation Electronique en France



La réforme en quelques mots

La facture électronique va devenir obligatoire en 2026 – 2027 pour l'immense majorité des entreprises en France assujetties à la TVA, et cela concernera toutes les transactions B2B (Business-to-Business) domestiques.

Les entreprises ne pourront donc plus transmettre leurs factures par courrier ou par email, et devront à la place avoir recours à des solutions de facturation électroniques appelés « **Plateformes de Dématérialisation Partenaires** » (PDP).

De plus, de nombreuses données de facturation devront également être transmises automatiquement à l'Etat par le biais de ces PDP, y compris pour les transactions B2B transfrontalières et pour les transactions B2C (Business-to-Consumer).

Le calendrier

Cette réforme va s'appliquer en deux temps.

A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

- **Toutes les entreprises** devront être capables de recevoir des factures électroniques pour leurs transactions B2B domestiques
- Les **grandes entreprises (GE)** et **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** devront aussi envoyer toutes leurs factures B2B domestiques de manière électronique (« e-invoicing ») et transmettre les données de leurs transactions B2B internationales et B2C à l'Etat (« e-reporting »)

A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2027

- **Toutes les entreprises** devront envoyer leurs factures B2B domestiques de manière électronique (« e-invoicing ») et transmettre les données de leurs transactions B2B et B2C à l'Etat (« e-reporting »)

Cela signifie donc que les entreprises devront s'équiper d'une solution PDP au 1er septembre 2026, même les PME / TPE / micro-entreprises afin d'être capable d'assurer la réception de leurs factures de grands fournisseurs, telles que leurs factures d'énergie, de téléphonie ou d'internet.



Les grands principes de la réforme



Flux « e-invoicing »

Les entreprises vont devoir envoyer et recevoir leurs factures B2B domestiques de manière électronique.

Cela nécessite de créer les factures dans un format dit « structuré », notamment dans un des « formats du socle » prévus par défaut dans la réforme, à savoir le format UBL et le format CII (tous deux sur une base de XML), ou le format hybride Factur-X (constitué d'un PDF embarquant un XML CII en pièce jointe).

Les données de ces factures seront aussi transmises à l'Etat.



Flux « cycle de vie »

Les entreprises vont devoir partager entre elles et avec l'Etat des informations en temps réel sur le statut des factures.

Les buts recherchés sont de la transparence et de l'efficacité, afin de se donner mutuellement de la visibilité sur le traitement des factures.

Les entreprises vont ainsi pouvoir se tenir au courant entre autres qu'une facture a bien été reçue, puis qu'elle est approuvée, en litige, voire refusée. Les informations d'encaissement devront également être transmises pour les entreprises assujetties à la TVA sur les encaissements.



Flux « annuaire »

L'annuaire permet aux entreprises de transmettre leurs factures électroniques au bon destinataire.

L'Etat met en effet à disposition dans un annuaire public les informations de routage à inclure dans les factures.

De la même manière qu'un email doit être envoyé à une adresse email donnée, ou qu'un courrier doit être envoyé à une adresse postale donnée, une facture électronique doit être adressée à la bonne maille d'adressage.



Flux « e-reporting »

Les entreprises vont devoir envoyer à l'Etat les données de leurs factures B2B internationales et B2C.

Ces données seront à transmettre de manière agrégée et périodique.

Les entreprises soumises à TVA sur les encaissements devront également fournir les informations de leurs encaissements à l'Etat.



Le schéma de la réforme

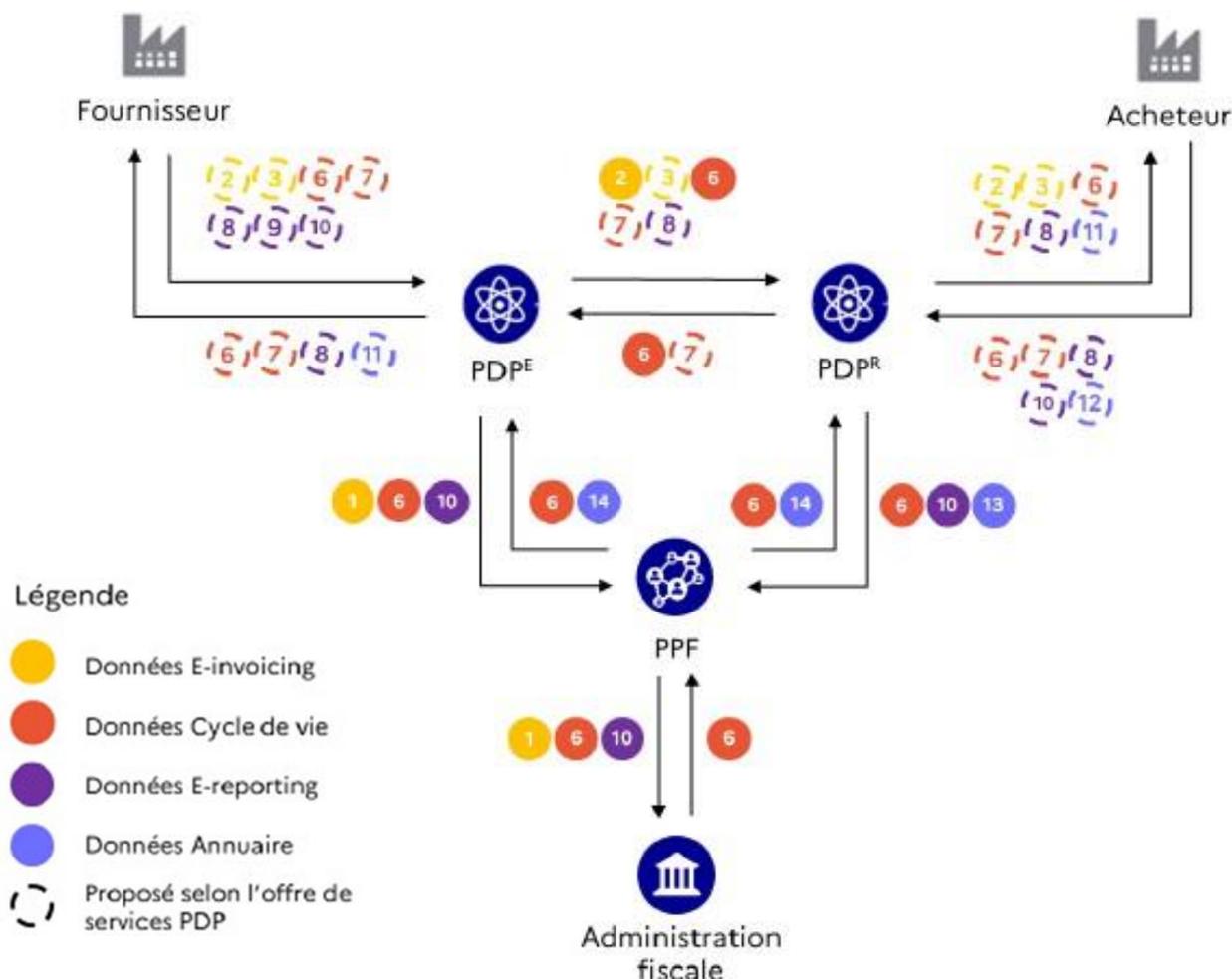


Schéma officiel de la réforme de facturation électronique (source: Spécifications Externes 3.0)

N° de flux	Description
1	Transmission des données de factures B2B domestiques à l'Etat
2	Echange de factures B2B domestiques entre PDP dans l'un des formats du socle
3	Echange de factures B2B domestiques entre PDP dans un autre format structuré (soumis à acceptation mutuelle préalable de l'émetteur et du destinataire de la facture)
4	Flux non directement lié à la réforme
5	Flux non directement lié à la réforme
6	Echange de statuts de factures B2B domestiques (« cycle de vie ») entre les PDP et avec l'Etat au format électronique préconisé (CDAR)
7	Echange de statuts de factures B2B domestiques (« cycle de vie ») entre les PDP et avec l'Etat dans un autre format structuré (soumis à acceptation mutuelle)
8	Echange de factures B2B internationales entre PDP dans un format structuré
9	Emission de factures B2C depuis une PDP dans un format structuré
10	Transmission de données de e-reporting à l'Etat
11	Consultation de l'annuaire par une entreprise auprès de sa PDP
12	Transmission des informations de routage par une entreprise auprès de sa PDP, dans un but de mise à jour de l'annuaire (via le flux 13)
13	Mise à jour de l'annuaire par une PDP
14	Consultation de l'annuaire par une PDP



Les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)

Le rôle central des Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)



Les **PDP** se trouvent au centre de tout ce dispositif, car elles vont être en charge **de transmettre tous les flux** concernés entre entreprises et avec l'Etat.

Elles assurent donc la transmission des flux « e-invoicing », des « flux cycle de vie », des « flux annuaire », et des flux « e-reporting », et organisent toute la chorégraphie de ces échanges.

De plus elles réalisent de multiples contrôles sur les documents échangés pour s'assurer de la conformité des données échangées et réduire les risques de fraude.

Les Opérateurs de Dématérialisation (OD)

Toute entreprise a ses particularités, son système d'information, et ses briques logicielles. Ainsi, de nombreuses sociétés utilisent déjà par exemple une solution de facturation, de comptabilité et/ou de gestion d'entreprise (ERP).

Or bien que la loi stipule que les factures électroniques doivent être transmises via des PDP, il n'y a en revanche pas d'obligation pour les entreprises de contractualiser directement avec une PDP.

Elles peuvent ainsi opter pour travailler avec des intermédiaires, les Opérateurs de Dématérialisation (OD), tels que des solutions de facturation, de comptabilité ou des ERPs, qui eux doivent ensuite se raccorder à une PDP afin d'assurer la conformité et la transmission des factures électroniques et de données requises par l'Etat.





Les obligations des PDP

L'Etat a transmis un cahier des charges plus que conséquent aux PDP. Ces dernières doivent donc suivre de multiples obligations afin d'être officiellement immatriculées par l'Etat.

Cette immatriculation est pour l'instant dite « sous réserve », et sera soumise à une validation technique définitive fin 2025 par l'Etat.

Par ailleurs, l'immatriculation n'est et ne sera pas fermée dans le futur, ce qui signifie que de nombreuses autres solutions devraient obtenir leur immatriculation prochainement, avec l'Etat qui vise de 100 à 150 PDP à terme.

Toutes les PDP immatriculées proposent donc un ensemble minimal commun de fonctionnalités obligatoires qui n'ont donc pas été évaluées dans le Grand Benchmark des PDP, **et qui sont décrites ci-dessous.**



Emission des factures électroniques vers la PDP du client



Réception des factures électroniques émises par la PDP du fournisseur



Support des **3 formats du socle** (UBL / CII / Factur-X)



Gestion du **cycle de vie** de la facture



Contrôles de conformité de tous les documents et données échangées



Connexion et **interopérabilité** avec toutes les autres PDP



Connexion au **PPF**



Extraction & transmission des **données requises par l'Etat**



Récupération et gestion des données d'**annuaire**



Authentification sécurisée
(et dans un 2^e temps une authentification dite «substantielle»)



Certification **ISO 27001**



Hébergement sécurisé
en propre ou sous la norme SecNumCloud



Choisir sa PDP : un choix crucial

L'ensemble des PDP immatriculées respecte donc le cahier des charges transmis par l'Etat, et chacune d'entre elles est donc à même d'assurer la conformité des flux principaux concernés par la réforme.

Néanmoins, **la facturation est un processus complexe**, impliquant de nombreux acteurs, et générant de multiples cas particuliers liées aux façons de procéder dans certaines entreprises voire dans certains secteurs.

Choisir sa PDP est donc une étape cruciale pour mettre en conformité son entreprise avec la réforme de la facturation électronique à venir, mais aussi pour assurer l'efficacité de son processus de facturation.

Il convient de choisir sa PDP en fonction de spécificités de son entreprise et de s'assurer qu'elle sera capable de subvenir à ses attentes.

La possibilité de choisir plusieurs PDP

Il est possible et autorisé pour les entreprises d'avoir recours à **plusieurs PDP**, par exemple pour les grands groupes qui possèdent plusieurs filiales ou business units. Elles devront donc transmettre les bonnes informations de routage à leurs fournisseurs, afin que ces derniers puissent adresser leurs factures à la bonne entité, et qu'elles transitent par la bonne PDP.

Une autre raison commune de choisir plusieurs PDP est d'en avoir une pour l'émission et une autre pour la réception des factures, car les besoins ne sont pas les mêmes et certaines PDP peuvent potentiellement mieux répondre à un côté du cycle qu'à l'autre.

Dans tous les cas, ce choix doit être mûrement réfléchi car il introduit **une complexité supplémentaire** aux systèmes de l'entreprise

Choisir un OD

Les entreprises peuvent également opter à la place pour **contractualiser avec un OD**, pour raisons tout aussi bien historiques que fonctionnelles.

Néanmoins, elles devront s'assurer que cet OD soit bien raccordé à une PDP (par exemple l'OD se repose sur une PDP via une offre en **marque grise**) pour assurer la conformité et la bonne transmission des factures électroniques et de données requises par l'Etat.

Cela revient au final à faire **le choix d'une PDP de manière indirecte.**



Le Grand Benchmark des PDP





Présentation du Benchmark

54 PDP participantes

A la date de rédaction du Grand Benchmark des PDP, 87 PDP étaient immatriculées sous réserve, dont 2 en double et 1 pour ses besoins propres, soit un total de 84 PDP participantes potentielles.

Ces 84 PDP ont toutes été contactées et relancées, et 54 d'entre elles ont accepté de participer à ce benchmark et ont répondu au questionnaire ayant mené à l'élaboration de ce rapport.





Les critères évalués

Le Grand Benchmark des PDP, basé sur **près de 50 critères différenciants**, met en lumière **la valeur ajoutée que chaque PDP peut offrir au-delà du cadre réglementaire**.

Il vise à fournir un **socle commun d'information** utile aux entreprises en quête d'une solution, tout en les invitant à approfondir leurs recherches et leurs échanges avec les prestataires, notamment sur les aspects tarifaires, la prise en charge de formats ou données spécifiques, ou de certains cas d'usage particuliers.

Les **critères analysés** dans le Grand Benchmark des PDP sont regroupés dans les catégories suivantes :



Responsabilité

Toutes les PDP figurant dans le Grand Benchmark des PDP ont répondu à un **même questionnaire** les interrogeant sur les critères présentés dans ce document.

Les informations publiées **reposent exclusivement sur les déclarations des PDP**, communiquées de bonne foi. Elles n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes ni de tests spécifiques.

Il revient donc à chaque lecteur de prendre contact avec les PDP concernées pour valider les éléments présentés et s'assurer de leur exactitude.

Les PDP non-participantes

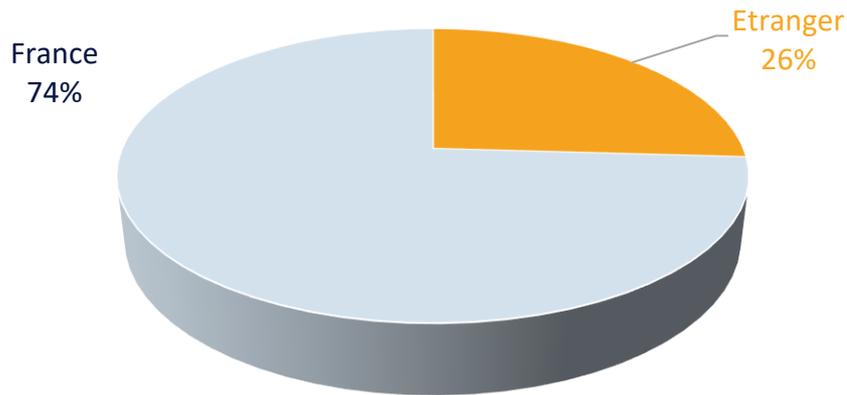
Les PDP listées ci-dessous ne participent pas au benchmark, **par absence de réponse au questionnaire** et aux multiples relances effectuées par différents canaux, ou **par refus** :

@GP, Agena 3000, Axway Software, CSmart, Darva, Digipharmacie, EnerJ, Entropics, ESI, Euro Information, IPT, Le Village Connecté, Logilec, Medius, Neotimo, Numeria, One Up, OpenText, Pitney Bowes, Sage, Septeo, Seqino, Serensia, Sidetrade, Sovos, Spee, SPS Commerce, Taxera, TecAlliance, Tungsten



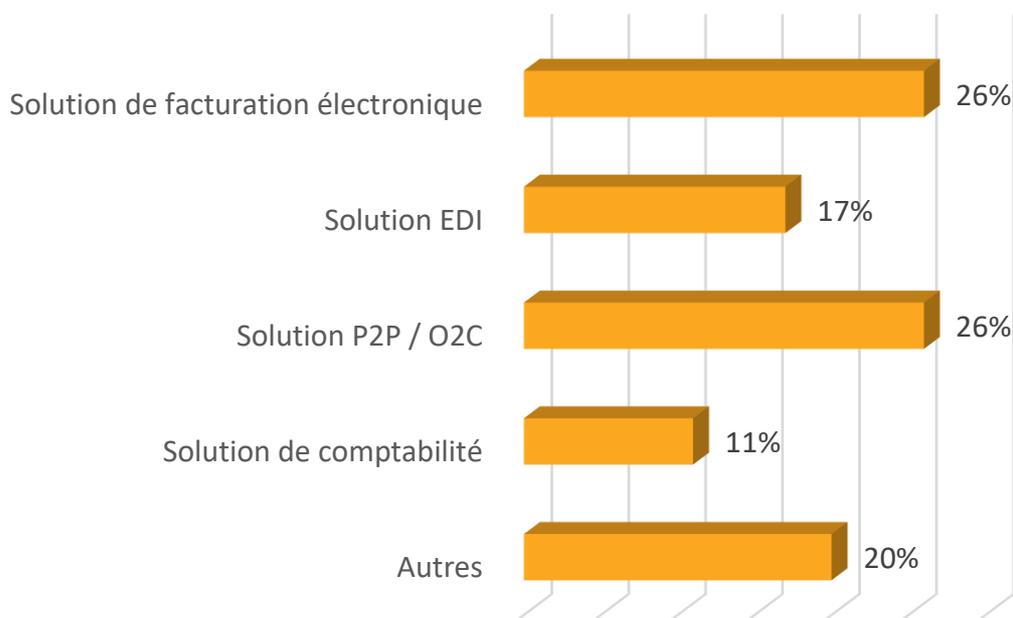
Partie 1 : Informations générales

Pays (siège social)



Retrouvez le détail dans les fiches d'identité des PDP à la fin de ce benchmark.

Origines de la société



Parmi les résultats « Autres » : solutions bancaires, ERPs, sociétés de conseil, solutions de GED ou d'archivage, pure players PDP, ...

Retrouvez le détail dans les fiches d'identité des PDP à la fin de ce benchmark.



Tailles d'entreprises ciblées par les PDP

Toutes les PDP ne s'adressent pas aux mêmes profils d'entreprises. Certaines visent plutôt les petites structures, d'autres les grandes, et certaines couvrent l'ensemble des tailles.

Plusieurs réponses étaient possibles pour chaque PDP.

Micro-entreprises & Très Petites Entreprises (TPE)

APIFirst by Dougs -- B2Brouter -- Billit -- Cecurity -- Cegid -- Dext -- Digital Technologies -- ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EDT -- Flowie -- Indicom Document Care -- iopole -- Kolecto -- MyKinexo -- Open Bee -- Pennylane -- Qonto -- Tiime -- Tinexta Infocert -- TX2 Concept

Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Agicap -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Billit -- Cecurity -- Cegid -- Chaintrust -- Dext -- Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Flowie -- ICD International -- Indicom Document Care -- iopole -- Kolecto -- MyKinexo -- Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Tesisquare -- Tiime -- Tinexta Infocert -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Yooz

Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)

Accenture -- Agicap -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix -- ICD International -- Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua -- Neovacom – Freedz -- Pagero -- Paragon -- Quadient -- Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Grandes Entreprises (GE)

Accenture -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Comarch -- Digital Technologies -- Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix -- ICD International -- Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua -- Pagero -- Paragon -- Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TX2 Concept -- Ventya



Type de solution proposée

Ce critère évalue la façon dont les utilisateurs interagiront avec la solution PDP, ainsi que son niveau d'intégration avec les systèmes existants de l'entreprise.

Certaines solutions ont vocation à devenir l'outil de facturation principal, en proposant une interface métier complète et accessible. D'autres, au contraire, privilégient une approche entièrement automatisée et en arrière-plan, permettant aux utilisateurs de continuer à travailler directement depuis leur outil habituel, comme un ERP ou une solution tierce.

Intégration automatisée avec interface métier complète

Solution intégrée avec les systèmes clients, et proposant aussi une interface web complète pour le suivi et la gestion des factures, et potentiellement d'autres processus métier

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- B2Brouter --
Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust --
Comarch -- Dext -- Digital Technologies -- Dococon --
DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom --
EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- Itesoft -- Ivalua --
Kolecto -- MyKinexo -- Open Bee -- Paragon -- Pennylane --
Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor --
Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway --
TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Intégration automatisée avec interface simple de monitoring

Solution intégrée avec également une interface simple pour le suivi et quelques interactions.

Avalara -- iopole -- Neovacom – Freedz -- Pagero -- Tesisquare

Interface métier complète uniquement

Solution utilisée uniquement via une interface web utilisateur, sans intégration automatisée.

Agicap -- EY



Commercialisation d’une solution en marque blanche / grise

Les PDP commercialisent leur offre PDP en leur nom propre, mais peuvent aussi la commercialiser en marque blanche et/ou en marque grise.

Ce critère intéressera des éditeurs de logiciels ou des revendeurs pour proposer leur propre offre PDP.

Marque blanche

La PDP est entièrement personnalisable et peut être commercialisée sous une autre marque

Accenture -- Arteva -- B2Brouter -- Billit -- Cecurity --
Cegedim -- Comarch -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia --
ECMA – jefacture.com -- EDT -- Esker -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- iopole --
MyKinexo -- Open Bee -- Serensia -- Seres -- Symtrax --
Tenor -- Tessi -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway --
TX2 Concept -- Ventya

Marque grise

La PDP peut être commercialisée sous une autre marque par un tiers, mais avec possiblement quelques restrictions (branding partiel, fonctionnalités limitées)

Accenture -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Billit --
Cecurity -- Cegedim -- Chaintrust -- Comarch --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia --
ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
iopole -- MyKinexo -- Open Bee -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres --
Tenor -- Tessi -- Tinexta Infocert -- TX2 Concept -- Ventya

Type d’installation

SaaS multitenant



100 %

Toutes les PDP déclarent proposer une solution SaaS multitenant, hébergée dans un environnement cloud mutualisé où chaque client dispose d’un espace parfaitement cloisonné.



Partie 2 : Flux e-invoicing

Formats de facture acceptés en entrée de la solution PDP

Ce critère vise à identifier les formats de facture que la solution PDP d'émission est capable de recevoir en tant que point de départ du processus. Cela a un impact direct sur la facilité d'intégration de la solution pour les entreprises, notamment celles qui n'ont pas encore de système de facturation électronique structuré.

Plusieurs formats structurés et non-structurés

Au moins un format du socle (UBL, CII, Factur-X), ainsi que PDF, un ou plusieurs autres formats structurés (ex: EDIFACT, ...) et un ou plusieurs autres formats non-structurés (ex: images, Word, ...)

Agicap -- Arteva -- Billit -- Chaintrust --
Comarch -- Digital Technologies -- DocProcess --
Doxallia -- EDiCS -- EDT -- ICD International --
Indicom Document Care -- Itesoft -- Kolecto --
Paragon -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare --
Tessi -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya

Plusieurs formats non-structurés et au moins un format du socle

Pour les formats non-structurés: au moins PDF, ainsi qu'un ou plusieurs autres formats (ex: images, Word, ...)

Dext -- ECMA – jefacture.com -- Pennylane --
Yooz

Plusieurs formats structurés + PDF

Pour les formats structurés : au moins un format du socle, ainsi qu'un ou plusieurs autres formats (ex: EDIFACT, ...)

B2Router -- Basware -- Ceconomy -- Cegedim --
Docoon -- EsaLink -- Esker -- Open Bee --
Serensia

Plusieurs formats structurés

Dont au moins un format du socle, ainsi qu'un ou plusieurs autres formats (ex: EDIFACT, ...)

Accenture -- Edicom -- Flowie -- Generix --
iopole -- Neovacom – Freedz -- Pagero --
Seres -- Tiime -- Tinexta Infocert

Au moins un format du socle + PDF

APIFirst by Dougs -- Cegid -- MyKinexo --
Quadient

Au moins un format du socle

Avalara -- EY -- Ivalua -- Qonto



Formats de facture additionnels supportés entre PDP (Flux 3)

L'échange de factures entre PDP est encadré par le cahier des charges officiel de l'Etat et peut se faire selon deux modalités :

- Flux 2 : dans l'un des formats du socle (UBL, CII, Factur-X), sans accord spécifique entre les parties.
- Flux 3 : dans un autre format structuré, sous réserve d'un accord préalable entre l'émetteur et le destinataire (et leurs PDP respectives), et à condition que toutes les données exigées par l'administration fiscale puissent en être extraites.

Toutes les PDP prennent en charge le Flux 2 par défaut. Ce critère permet donc d'identifier celles qui offrent également la possibilité d'échanger en Flux 3.

EDIFACT

Le format EDIFACT est déjà couramment utilisé dans de nombreux secteurs

Arteva -- B2Brouter -- Basware -- Cegedim -- Comarch --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Edicom --
EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- iopole -- Itesoft -- Neovacom – Freedz --
Pagero -- Paragon -- Seres -- Tessi -- Tinexta Infocert --
TX2 Concept -- Ventya

Autres formats structurés

Support de formats structurés autres que formats du socle et EDIFACT

Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit --
Cegedim -- Comarch -- Dext -- Digital Technologies --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie --
Generix -- ICD International -- iopole -- Itesoft -- Paragon --
Serensia -- Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tinexta Infocert --
TRESO2 -- TX2 Concept



Formats de facture proposés en sortie de la solution PDP

Conformément au cahier des charges officiel de l'Etat, chaque PDP a l'obligation d'être capable de restituer la facture au destinataire dans le format structuré initialement utilisé par la PDP de l'émetteur, accompagné d'une version lisible (généralement au format PDF).

Au-delà de cette exigence minimale, certaines PDP proposent également d'autres formats de sortie, adaptés aux besoins spécifiques du destinataire.

Ce critère vise à évaluer la flexibilité de la solution en matière de formats de restitution, au-delà des obligations réglementaires.

Autres formats structurés

Par exemple EDIFACT, iDoc, CSV, JSON, ...

En plus du format structuré original et d'un lisible

Accenture -- Agicap -- Arteva -- B2BRouter --
Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Comarch --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink --
Esker -- EY -- Flowie -- Generix -- ICD International --
iopole -- Itesoft -- Kolecto -- Neovacom – Freedz --
Pagero -- Paragon -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tessi --
Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TX2 Concept --
Ventya



Capacité à gérer des flux B2B internationaux entre PDP

La législation n'impose pas l'échange électronique des factures B2B internationales via PDP. Ainsi, un fournisseur étranger peut transmettre ses factures à une entreprise française dans le format de son choix, y compris non structuré (comme un PDF), et inversement pour une entreprise française facturant un client étranger.

Cependant, si les deux partenaires commerciaux le souhaitent, rien ne s'oppose à un échange électronique structuré.

Ce critère permet donc d'évaluer dans quelle mesure les PDP participantes au benchmark sont en mesure de gérer ces flux internationaux — que ce soit via leur plateforme PDP (dans le cadre du « Flux 8 » défini par le cahier des charges) ou à travers d'autres briques de leur offre logicielle.

Oui, via l'offre PDP

Cela correspond au support du « Flux 8 » par la PDP

APIFirst by Dougs -- Arteva -- B2Brouter -- Basware --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust --
Comarch -- Digital Technologies -- Dococon --
DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- EY -- Flowie --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
iopole -- Kolecto -- MyKinexo -- Neovacom – Freedz --
Paragon -- Serensia -- Seres -- Tenor -- Tesisquare --
Tessi -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept

Oui, via d'autres briques de l'offre logicielle

Accenture -- Avalara -- B2Brouter -- Basware --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Dext --
Digital Technologies -- DocProcess -- Edicom --
EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto --
Open Bee -- Pagero -- Paragon -- Pennylane --
Quadient -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare --
Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya -- Yooz



Capacité à émettre des flux B2C depuis une PDP

Comme pour les flux B2B internationaux, la législation n'impose pas l'émission électronique des factures B2C via une PDP. Cependant, un fournisseur peut choisir d'émettre ses factures B2C de manière électronique, si sa PDP le permet.

Cette possibilité, encadrée par le cahier des charges officiel sous le nom de "Flux 9", peut être prise en charge soit directement via la plateforme PDP, soit à travers d'autres briques de l'offre logicielle.

Ce critère permet d'évaluer la capacité des PDP à prendre en charge ce type de flux, au-delà des seules obligations réglementaires.

Oui, via l'offre PDP

Cela correspond au support du « Flux 9 » par la PDP

Arteva -- B2Brouter -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid --
Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies -- DocProcess --
Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDiCS -- EDT --
EsaLink -- EY -- Flowie -- Generix -- ICD International --
iopole -- Kolecto -- Paragon -- Serensia -- Seres -- Symtrax --
Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- TRESO2 -- TX2 Concept

Oui, via d'autres briques de l'offre logicielle

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Avalara -- B2Brouter --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie --
Generix -- ICD International -- Itesoft -- Kolecto --
MyKinexo -- Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pagero --
Paragon -- Pennylane -- Quadient -- Seres -- Tenor --
Tesisquare -- Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya -- Yooz



Connexion au réseau Peppol

L'une des obligations fondamentales imposées aux PDP est d'être pleinement interopérables entre elles : chaque PDP doit pouvoir émettre et recevoir des factures avec n'importe quelle autre, y compris une PDP nouvellement immatriculée.

La seule manière réaliste de garantir une interopérabilité immédiate et universelle repose sur l'utilisation du réseau Peppol. C'est dans ce contexte que l'Etat français a annoncé la mise en place d'une autorité Peppol nationale, chargée de coordonner les échanges de factures électroniques via ce réseau.

Déjà opérationnel depuis une quinzaine d'années, Peppol est un réseau largement éprouvé, avec plusieurs centaines d'éditeurs de solutions connectés en tant que Peppol Access Points, dont de nombreuses PDP.

Ce critère évalue le niveau de préparation des PDP à l'interopérabilité via leur connexion effective au réseau Peppol.

La PDP est déjà Access Point Peppol

Accenture -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit --
Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia --
ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDT -- EsaLink -- Esker --
Flowie -- Generix -- ICD International -- iopole -- Neovacomm – Freedz --
Pagero -- Pennylane -- Qonto -- Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor --
Tesisquare -- Tiime -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway --
TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

La PDP va devenir Access Point Peppol prochainement

Agicap -- APIFirst by Dougs -- EDiCS -- EY -- Indicom Document Care --
Itesoftware -- Ivalua -- Kolecto -- MyKinexo -- Open Bee -- Paragon --
Quadient -- Tessi -- TRESO2



Partie 3 : Flux « cycle de vie » de la facture

Formats de flux « cycle de vie » supportés

Le flux de cycle de vie permet l'échange de statuts entre PDP, afin d'assurer une visibilité partagée sur l'avancement du traitement des factures (réception, rejet, mise en paiement, etc.). Il contribue à renforcer la transparence entre les différents acteurs impliqués dans un processus de facturation.

La réforme impose que ces statuts puissent être échangés au format CDAR, conformément à la définition du Flux 6. Toutefois, les PDP peuvent également, sur la base d'un accord mutuel, utiliser d'autres formats électroniques pour ces échanges, ce qui correspond au Flux 7.

Ce critère permet d'évaluer les formats de flux de cycle de vie pris en charge par chaque PDP, au-delà des seules obligations réglementaires.

La PDP supporte plusieurs formats adaptés aux flux « cycle de vie », dont le format CDAR

APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter --
Basware -- Billit -- Cegedim -- Comarch -- Dococon --
DocProcess -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- Esker -- Flowie --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
Kolecto -- Neovacomm – Freedz -- Open Bee -- Pagero --
Paragon -- Tesisquare -- Tinexta Infocert -- TX2 Concept --
Ventya

La PDP supporte uniquement le format CDAR de flux « cycle de vie »

La PDP est néanmoins prête à supporter d'autres formats si cela s'avère nécessaire, par exemple le Invoice Message Response (IMR) de Peppol

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Cecurity -- Cegid -- Dext --
Digital Technologies -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
EsaLink -- iopole -- Itesoft -- MyKinexo -- Pennylane --
Qonto -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tiime --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- Yooz



Statuts recommandés supportés

Le flux « cycle de vie » comprend un total de 14 statuts de facture, dont 4 doivent obligatoirement être supportés par les PDP : 200 (Déposée), 210 (Refusée), 212 (Encaissée), 213 (Rejetée).

Parmi les 10 autres statuts, 5 sont recommandés : 203 (Mise à disposition), 204 (Prise en charge), 205 (Approuvée), 206 (Approuvée partiellement), 211 (Paiement transmis).

Ce critère évalue le support de ces 5 statuts recommandés par les PDP.

Tous les statuts recommandés seront supportés par la PDP

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara --
B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid --
Chaintrust -- Comarch -- Dext -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
iopole -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto -- Neovacom – Freedz --
Open Bee -- Pagero -- Paragon -- Pennylane -- Qonto --
Quadient -- Serensia -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare --
Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya -- Yooz

Certains des statuts recommandés seront supportés par la PDP

Seres -- Tradeshift – Babelway

La PDP ne prévoit pas de supporter les statuts recommandés

Agicap -- EY -- MyKinexo



Statuts libres supportés

Le flux « cycle de vie » comprend un total de 14 statuts.

Parmi ceux-là, 4 sont obligatoires, 5 sont recommandés, et 5 sont libres : 201 (Emise par la plateforme), 202 (Reçue par la plateforme), 207 (Litige), 208 (Suspendue), 209 (Complétée).

Ce critère évalue le support de ces 5 statuts libres par les PDP.

Tous les statuts libres seront supportés par la PDP

Arteva -- Avalara -- Basware -- B2Brouter -- Billit --
Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Comarch -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia --
ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDiCS -- EDT --
EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Kolecto -- Neovacomm – Freedz -- Open Bee -- Pagero --
Paragon -- Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia --
Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert --
TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya

Certains des statuts libres seront supportés par la PDP

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Chaintrust -- Tesisquare --
Tradeshift – Babelway -- Yooz

La PDP ne prévoit pas de supporter les statuts libres

Agicap -- EY -- MyKinexo -- Seres



Mise à jour du statut d'une facture

Le traitement d'une facture va nécessiter des interventions manuelles pour mettre à jour son statut. Par exemple, le destinataire doit pouvoir approuver ou refuser une facture, ce qui entraînera une mise à jour de son statut.

Ce critère évalue les méthodes disponibles pour l'utilisateur afin de traiter une facture et mettre à jour son statut, que ce soit manuellement via l'interface web de la PDP ou directement depuis son outil de facturation, en transmettant l'information à la PDP.

Les statuts doivent être mis à jour manuellement via l'interface web de la PDP

Agicap -- Tiime

Les statuts doivent être mis à jour dans l'outil habituel du client, et l'information est ensuite transmise automatiquement à la PDP

Avalara -- iopole -- Ivalua -- Pagero -- Tesisquare -- Tinexta
Infocert

La remontée des statuts à la PDP suite à la modification d'un statut dans l'outil du client peut notamment être faite via API ou EDI

Les 2 choix sont possibles

Les statuts peuvent être mis à jour via l'interface web de la PDP, ou directement dans l'outil du client (et l'information est ensuite transmise automatiquement à la PDP via API ou EDI)

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- B2Brouter --
Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid --
Chaintrust -- Comarch -- Dext -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
Itesoft -- Kolecto -- MyKinexo -- Neovacomm – Freedz --
Open Bee -- Paragon -- Pennylane -- Qonto -- Quadiant --
Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tessi --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya --
Yooz



Notifications de changement de statut d'une facture

Lorsqu'une facture voit son statut modifié (par exemple, lorsqu'un client l'approuve ou la refuse), un flux de cycle de vie est transmis entre les PDP. Il est ensuite nécessaire que la PDP informe l'utilisateur de cette mise à jour.

Ce critère évalue les différentes méthodes proposées par les PDP pour notifier les utilisateurs des changements de statut des factures.

L'information est transmise directement dans l'outil du client

La transmission des statuts de la PDP vers l'outil du client peut notamment être faite via API ou EDI

Avalara -- Chaintrust -- iopole -- Tesisquare

L'utilisateur doit consulter l'interface web de la PDP -- et des emails pourront lui être envoyés

Agicap -- Dext -- Ivalua -- Qonto -- Symtrax -- Tiime -- Yooz

Les 2 choix sont possibles

L'utilisateur recevra des emails de notification de la part de la PDP, pourra aller consulter l'interface web de la PDP, et les changements de statuts pourront également être remontés directement vers son outil principal (par exemple son ERP).

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Comarch -- Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix -- ICD International -- Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Kolecto -- MyKinexo -- Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pagero -- Paragon -- Pennylane -- Quadient -- Serensia -- Seres -- Tenor -- Tessi -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya



Partie 4 : Flux annuaire

Consultation de l'annuaire par les clients de la PDP

L'annuaire du PPF centralise les informations de routage de toutes les entreprises françaises, permettant ainsi aux émetteurs de factures d'adresser leurs envois au bon destinataire.

Bien que consultable directement via un navigateur web, les PDP peuvent aussi offrir à leurs clients un accès intégré à certaines données de cet annuaire, par exemple via une API, conformément aux spécifications du Flux 11 du cahier des charges officiel.

Ce critère évalue la capacité des PDP à supporter ce Flux 11.

Annuaire consultable depuis l'outil du client via la PDP

Cegid -- Pagero

La PDP met à disposition à son client la consultation de l'annuaire par exemple via API ou EDI

Annuaire consultable depuis l'interface web de la PDP

EY -- Symtrax -- Tiime -- Yooz

La PDP met à disposition l'annuaire des 2 manières

La PDP met à disposition à son client la consultation de l'annuaire sur l'interface web de la PDP, ou via API ou EDI depuis l'outil du client

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara --
B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim --
Chaintrust -- Comarch -- Dext -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- Edicom -- EDiCS --
EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care --
iopole -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto -- MyKinexo --
Neovacom -- Freedz -- Open Bee -- Paragon -- Pennylane --
Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres -- Tenor --
Tesisquare -- Tessi -- Tradeshift -- Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya

Les clients de la PDP pourront uniquement consulter l'annuaire du PPF

Agicap -- ECMA -- jefacture.com -- Tinexta Infocert



Mise à jour de l'annuaire par les clients de la PDP

Toutes les entreprises doivent pouvoir mettre à jour leurs informations de routage dans l'annuaire du PPF via leur PDP de réception.

Chaque PDP est libre de choisir comment recueillir ces informations auprès de ses clients. Elle peut notamment proposer une transmission électronique, comme le prévoit le Flux 12 du cahier des charges officiel.

Ce critère évalue la capacité des PDP à permettre à leurs clients de mettre à jour leurs données de routage de manière fluide et conforme.

Le client doit mettre à jour ses données d'annuaire directement dans son outil

iopole

La remontée de ces informations d'annuaire à la PDP sera effectuée notamment par API ou EDI

Le client doit mettre à jour ses données d'annuaire manuellement sur l'interface web de la PDP

Agicap -- Dext -- EY -- Serensia -- Tesisquare -- Tiime --
Yooz

Les 2 choix sont possibles

Le client peut au choix modifier les données d'annuaire le concernant directement dans son outil (auquel cas ces données sont remontées à la PDP via API ou EDI), ou il peut aller les mettre à jour manuellement sur l'interface web de la PDP

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara --
B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegid --
Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies -- Dococon --
DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom --
EDICS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- Itesoft --
Ivalua -- Kolecto -- MyKinexo -- Neovacomm – Freedz --
Open Bee -- Pagero -- Paragon -- Pennylane -- Qonto --
Quadiant -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tessi --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya

La mise à jour des données d'annuaire sera gérée manuellement par la PDP

Cegedim -- Tinexta Infocert

Le client devra contacter sa PDP pour lui demander de mettre à jour manuellement ses données d'annuaire



Partie 5 : Flux e-reporting

Génération du fichier de e-reporting

Le fichier de e-reporting regroupe les données issues des transactions B2B international et B2C, qui ne rentrent pas dans le champ de l'obligation de e-invoicing, mais qui doivent tout de même être déclarées à l'administration fiscale.

Ce critère vise à évaluer l'approche des PDP en matière de collecte et de génération du fichier de e-reporting, à savoir si elle laisse à son client la charge d'agrèger les données, ou si elle s'en charge.

C'est au client de consolider ses données dans son outil et de générer le fichier de e-reporting

La PDP joue elle le simple rôle de « passe-plat » à destination du PPF

Tinexta Infocert

C'est la PDP qui génère le fichier de e-reporting

La PDP agrège les données que son client lui transmet, et génère elle-même le fichier de e-reporting à destination du PPF

Agicap -- APIFirst by Dougs -- Dext -- EY -- MyKinexo --
Ventya

Les 2 choix sont possibles

La PDP est à même de laisser le client consolider les données depuis son outil et générer son fichier de e-reporting qu'elle transmet ensuite au PPF, ou de procéder elle-même à la consolidation des données que son client lui transmet et de générer le fichier de e-reporting à transmettre au PPF

Accenture -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust --
Comarch -- Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDiCS -- EDT --
EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Kolecto -- Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pagero --
Paragon -- Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia --
Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tiime --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Yooz



Données acceptées pour le Flux 10.1 (B2B international)

Le e-reporting consiste plus précisément en 4 flux différents. Le premier de ces 4 flux, le flux « 10.1 » tel que décrit dans le cahier des charges officiel, correspond à un e-reporting des données de facturation liées aux transactions B2B internationales.

Ce critère évalue la façon dont les clients peuvent transmettre ces données de facturation à leur PDP.

La PDP génère le e-reporting à partir de données unitaires uniquement

La PDP traite des factures unitaires issues d'autres outils du client ou potentiellement traitées par la PDP dans le cadre du Flux 8 si elle prend en charge ce flux, et les agrège pour en générer le fichier de e-reporting

Agicap -- APIFirst by Dougs -- ECMA – jefacture.com --
Open Bee -- Symtrax -- Tiime -- Ventya

La PDP génère le e-reporting à partir de données agrégées uniquement

La PDP ne sait pas agréger des factures unitaires et le client doit soumettre des données déjà consolidées à la PDP

Docoon -- Neovacom – Freedz -- Tinexta Infocert

Les 2 choix sont possibles

La PDP est à même de générer le fichier de e-reporting du flux 10.1 à partir de plusieurs types de données (dont le Flux 8 si la PDP prend en charge ce flux), unitaires comme déjà agrégées

Accenture -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust --
Comarch -- Dext -- Digital Technologies -- DocProcess --
Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker --
EY -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Kolecto -- MyKinexo -- Pagero -- Paragon -- Pennylane --
Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres -- Tenor --
Tesisquare -- Tessi -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Yooz



Données acceptées pour le Flux 10.2 (B2B international)

Le e-reporting consiste plus précisément en 4 flux différents. Le deuxième de ces 4 flux, le flux « 10.2 » tel que décrit dans le cahier des charges officiel, correspond à un e-reporting des données de paiement liées aux transactions B2B internationales.

La transmission de ce fichier de e-reporting est obligatoire pour toutes les entreprises sauf pour celles soumises à la TVA sur les débits dans le cas de prestations de services.

Ce critère évalue la façon dont les clients peuvent transmettre ces données de paiement à leur PDP.

La PDP génère le e-reporting à partir de données unitaires uniquement

La PDP traite des données unitaires de paiement issues d'autres outils du client, et les agrège pour en générer le fichier de e-reporting

Agicap -- APIFirst by Dougs -- ECMA – jefacture.com --
Symtrax -- Tiime

La PDP génère le e-reporting à partir de données agrégées uniquement

La PDP ne sait pas agréger des données de paiement unitaires et le client doit soumettre des données déjà consolidées à la PDP

Docoon -- Neovacomm – Freedz -- Tinexta Infocert

Les 2 choix sont possibles

La PDP est à même de générer le fichier de e-reporting du flux 10.2 à partir de plusieurs types de données, unitaires comme déjà agrégées

Accenture -- Arteva -- Avalara -- B2BRouter -- Basware --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust --
Comarch -- Dext -- Digital Technologies -- DocProcess --
Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker --
EY -- Flowie -- Generix -- ICD International -- Indicom
Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto --
MyKinexo -- Open Bee -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres --
Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tradeshift – Babelway --
TRESO2 -- TX2 Concept -- Yooz



Données acceptées pour le Flux 10.3 (B2C)

Le e-reporting consiste plus précisément en 4 flux différents. Le troisième de ces 4 flux, le flux « 10.3 » tel que décrit dans le cahier des charges officiel, correspond à un e-reporting des données de facturation liées aux transactions B2C.

Ce critère évalue la façon dont les clients peuvent transmettre ces données de facturation à leur PDP.

La PDP génère le e-reporting à partir de données unitaires uniquement

La PDP traite des factures unitaires issues d'autres outils du client ou potentiellement traitées par la PDP dans le cadre du Flux 9 si elle prend en charge ce flux, et les agrège pour en générer le fichier de e-reporting

APIFirst by Dougs -- ECMA – jefacture.com

La PDP génère le e-reporting à partir de données agrégées uniquement

La PDP ne sait pas agréger des factures unitaires et le client doit soumettre des données déjà consolidées à la PDP

Basware -- Dococon -- Itesoft -- Neovacomm – Freedz --
Tinexta Infocert

Les 2 choix sont possibles

La PDP est à même de générer le fichier de e-reporting du flux 10.3 à partir de plusieurs types de données (dont le Flux 9 si la PDP prend en charge ce flux), unitaires comme déjà agrégées

Accenture -- Agicap -- Arteva -- Avalara -- B2BRouter --
Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust --
Comarch -- Dext -- Digital Technologies -- DocProcess --
Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker --
EY -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Ivalua -- Kolecto --
MyKinexo -- Open Bee -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres --
Symtrax -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tiime --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya -- Yooz



Données acceptées pour le Flux 10.4 (B2C)

Le e-reporting consiste plus précisément en 4 flux différents. Le quatrième de ces 4 flux, le flux « 10.4 » tel que décrit dans le cahier des charges officiel, correspond à un e-reporting des données de paiement liées aux transactions B2C.

La transmission de ce fichier de e-reporting est obligatoire pour toutes les entreprises sauf pour celles soumises à la TVA sur les débits dans le cas de prestations de services.

Ce critère évalue la façon dont les clients peuvent transmettre ces données de paiement à leur PDP.

La PDP génère le e-reporting à partir de données unitaires uniquement

La PDP traite des données unitaires de paiement issues d'autres outils du client, et les agrège pour en générer le fichier de e-reporting

La PDP génère le e-reporting à partir de données agrégées uniquement

La PDP ne sait pas agréger des données de paiement unitaires et le client doit soumettre des données déjà consolidées à la PDP

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Basware -- Dococon --
Indicom Document Care -- Itesoftware -- Neovacom – Freedz --
Symtrax -- Tinexta Infocert

Les 2 choix sont possibles

La PDP est à même de générer le fichier de e-reporting du flux 10.4 à partir de plusieurs types de données (comme par exemple le ticket Z de caisse), unitaires comme déjà agrégées

Agicap -- Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Billit --
Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch --
Dext -- Digital Technologies -- DocProcess -- Doxallia --
ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDiCS -- EDT --
EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix --
ICD International -- iopole -- Ivalua -- Kolecto --
MyKinexo -- Open Bee -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia --
Seres -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tiime --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya -- Yooz



Partie 6 : Cas d'usage

Support des cas d'usage

Les processus de facturation incluent de nombreux cas particuliers, appelés cas d'usage (au nombre de 36 actuellement recensés), avec des niveaux de complexité variables. Certains font intervenir des tiers (mandataire, tiers payeur, factor, etc.).

Il est essentiel que les PDP choisies par les entreprises couvrent les cas d'usage qui les concernent, faute de quoi des difficultés surviendront. Bien que ces cas ne soient pas encore formalisés dans le cahier des charges (en attente des travaux de l'AFNOR notamment), ce critère évalue la manière dont les PDP prévoient de les prendre en charge.

À noter : un cas d'usage ne peut réellement fonctionner de bout en bout que s'il est supporté par toutes les PDP concernées (PDP d'émission, PDP de réception, PDP de l'éventuel tiers impliqué).

La PDP prévoit de supporter l'intégralité des cas d'usage dès le début de la réforme

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Avalara -- Basware --
Billit -- Comarch -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia --
Edicom -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Generix --
ICD International -- iopole -- Kolecto -- Open Bee --
Paragon -- Serensia -- Tesisquare -- Tessi --
Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept

La PDP prévoit de supporter seulement certains cas d'usage en fonction des demandes de ses clients

La PDP n'a pas prévu de supporter tous les cas d'usage dès le début, mais est prête à en supporter de nouveaux si ses clients lui en font la demande

Agicap -- Arteva -- B2Brouter -- Cecurity -- Cegedim --
Cegid -- Chaintrust -- Dext -- Digital Technologies --
ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EY -- Flowie --
Indicom Document Care -- Itesoft -- Ivalua --
MyKinexo -- Neovacomm – Freedz -- Pagero -- Pennylane --
Qonto -- Quadiant -- Seres -- Symtrax -- Tenor --
Tiime -- Ventya -- Yooz



Gestion des tiers

De nombreux cas d'usage impliquent un tiers (tiers payeur, acheteur, mandataire, factor, etc.).

Ce critère évalue la manière dont chaque PDP envisage l'intégration de ces tiers dans le processus de facturation, ainsi que les moyens mis en place pour leur permettre de réaliser les actions attendues.

La PDP du client donnera accès à sa solution au tiers concerné

Le tiers pourra visualiser sur la PDP du client les factures et réaliser les actions attendues de sa part

Accenture -- Agicap -- B2Brouter -- Pagero --
Pennylane -- Tiime -- Tinexta Infocert

Les informations seront transmises directement à la PDP du tiers

Le tiers pourra visualiser et agir sur les factures directement depuis sa propre PDP

APIFirst by Dougs -- Basware -- Dext -- Edicom -- Esalink --
EY -- Flowie -- Indicom Document Care -- Ivalua --
MyKinexo -- Qonto -- Quadient -- Serensia -- Tesisquare --
Yooz

Les 2 choix sont possibles

Arteva -- Avalara -- Billit -- Cecurity -- Cegedim --
Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
EDiCS -- EDT -- Esker -- Generix -- ICD International --
iopole -- Itesoft -- Kolecto -- Neovacom – Freedz --
Open Bee -- Paragon -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tessi --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya



Partie 7 : Fonctionnalités e-invoicing complémentaires

Une solution de facturation électronique ne se limite pas à la transmission des factures entre émetteur et destinataire via une PDP. De nombreuses fonctionnalités, bien que situées en dehors du périmètre strict de la réforme française, restent étroitement connectées aux processus de facturation. Ce benchmark intègre également ces éléments afin de proposer une vision plus globale des offres de chaque PDP.

Extraction de données depuis des fichiers non-structurés

De nombreuses entreprises émettent encore des factures sous forme de documents non-structurés, tels que des PDF. Ce critère évalue la capacité de la PDP à extraire les données nécessaires de ces documents, pour les flux exigés par la réforme ou d'autres usages, comme les factures B2B internationales.

Saisie manuelle des données par le client via l'interface de la PDP

Cecurity -- Cegedim -- ECMA – jefacture.com -- EDiCS --
Open Bee -- Tenor -- Tessi -- TX2 Concept -- Yooz

Technologies d'automatisation de l'extraction des données

La PDP propose des technologies telles que la Reconnaissance Optique de Caractères (OCR), l'Intelligence Artificielle (IA), ou le vidéocodage

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Arteva --
B2BRouter -- Basware -- Billit -- Cecurity --
Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EDT --
EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto --
MyKinexo -- Neovacom – Freedz -- Open Bee --
Paragon -- Pennylane -- Qonto -- Quadient --
Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare --
Tessi -- Tiime -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya --
Yooz

Business Process Outsourcing

Le client confie l'extraction des données à des équipes dédiées chez la PDP

Cecurity -- Cegedim -- Doxallia -- Esker -- EY --
Generix -- Indicom Document Care -- Seres --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2

Pas de support des fichiers non-structurés en entrée

Avalara -- Edicom -- iopole -- Pagero -- Tinexta Infocert



Capacité de traduction EDI

Certaines PDP proposent un service de traduction (ou « mapping ») entre différents formats EDI structurés, comme par exemple l'EDIFACT, que ce soit en entrée ou en sortie de la plateforme.

Ce critère évalue la capacité de la PDP à offrir ce service, en dehors des conversions entre formats du socle (UBL, CII, Factur-X), qui sont quant à elles obligatoires pour toutes les PDP.

Oui

Arteva -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity --
Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink --
Esker -- EY -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Kolecto -- Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pagero --
Paragon -- Quadient -- Seres -- Symtrax -- Tenor --
Tesisquare -- Tessi -- Tinexta Infocert --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya

Non

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Avalara --
Dext -- ECMA – jefacture.com -- MyKinexo --
Pennylane -- Qonto -- Serensia -- Tiime -- Yooz



Module de validation des factures

Certaines PDP intègrent un module de validation interne des factures (ou « workflow de validation »), permettant de définir un circuit d’approbation avant leur émission ou leur mise en paiement.

Ce type de workflow de validation peut inclure plusieurs niveaux d’approbation, des règles conditionnelles (par montant, fournisseur, nature de la dépense, etc.) et des notifications aux intervenants concernés.

Ce critère évalue la capacité de la PDP à proposer une telle fonctionnalité, utile pour structurer et sécuriser les processus internes avant l’envoi ou la réception d’une facture.

Oui

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Arteva --
Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Ceconomy --
Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom --
EDiCS -- EDT -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- Itesoft --
Ivalua -- Kolecto -- Neovacom – Freedz -- Open Bee --
Paragon -- Pennylane -- Qonto -- Quadient --
Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tesisquare -- Tessi --
Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Non

EsaLink -- iopole -- MyKinexo -- Pagero -- Tenor --
Tiime



Conformité des factures à l'international

Certains éditeurs de solutions PDP proposent des fonctionnalités de conformité réglementaire adaptées aux exigences d'autres pays que la France, afin de répondre aux obligations locales en matière de facturation électronique (formats spécifiques, archivage, mentions légales, portails d'Etat, etc.).

Cela peut être particulièrement utile pour les entreprises internationales qui recherchent une solution globale de facturation à même de supporter l'ensemble de leurs activités.

Ce critère évalue dans quelle mesure l'éditeur de la PDP prend aussi en charge de bout en bout ces spécificités réglementaires à l'étranger.

Oui, dans le monde entier

Accenture -- Avalara -- B2BRouter -- Basware -- Cegedim --
Comarch -- Dext -- Digital Technologies -- Doxallia --
Edicom -- EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Itesoft -- Ivalua -- Pagero -- Paragon --
Seres -- Symtrax -- Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway --
Ventya

Oui, principalement en Europe

Arteva -- Dococon -- DocProcess -- EDT --
Indicom Document Care -- iopole -- Neovacom – Freedz --
Quadient -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- TRESO2 --
TX2 Concept

Oui, principalement en Europe de l'Ouest

Billit -- Cecurity -- EDiCS -- Kolecto -- Pennylane -- Qonto --
Yooz

En France uniquement

Agicap -- APIFirst by Dougs -- Cegid -- Chaintrust -- Dext --
ECMA – jefacture.com -- MyKinexo -- Open Bee -- Serensia --
Tiime



Connexion à Chorus Pro (facturation B2G en France)

Certaines PDP offrent une connexion à Chorus Pro, la plateforme utilisée pour le dépôt des factures à destination du secteur public (B2G – Business-to-Government).

Cette capacité permet aux entreprises de centraliser le traitement de toutes leurs factures, y compris celles destinées aux administrations, au sein d'un même outil, au sein de la même solution.

Ce critère évalue si la PDP prend déjà en charge les flux B2G via Chorus Pro, ce qui peut être un atout important pour les fournisseurs du secteur public.

Oui

Arteva -- Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Ceurity --
Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft --
Kolecto -- Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Quadient -- Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor --
Tesisquare -- Tessi -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Yooz

Non

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Dext -- EY -- Ivalua --
MyKinexo -- Qonto -- Tiime -- Tinexta Infocert -- Ventya



Réconciliation avec les bons de commande et de livraison

Certaines PDP intègrent des fonctionnalités de rapprochement automatisé entre les factures, les bons de commande et les bons de livraison.

Cela permet de contrôler automatiquement la conformité des factures avec les documents d'origine, et peut ouvrir la voie à une validation sans intervention humaine, réduisant considérablement les délais et les coûts de traitement.

Ce critère évalue la capacité de la PDP à gérer ce type de réconciliation documentaire, levier important d'automatisation du cycle de facturation.

Oui, avec les bons de commande uniquement

Doxallia -- Edicom -- Serensia -- Yooz

Oui, avec les bons de commande et les bons de livraison

Accenture -- Agicap -- Arteva -- B2Brouter --
Basware -- Billit -- Cegedim -- Cegid -- Comarch --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EDT -- Esker -- Flowie --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
Itesoft -- Ivalua -- Kolecto -- Neovacom – Freedz --
Open Bee -- Paragon -- Pennylane -- Quadient -- Seres --
Symtrax -- Tesisquare -- Tessi -- Tradeshift – Babelway --
TRESO2 -- TX2 Concept

Non

APIFirst by Dougs -- Avalara -- Cecurity -- Chaintrust --
Dext -- EsaLink -- EY -- iopole -- MyKinexo -- Pagero --
Qonto -- Tenor -- Tiime -- Tinexta Infocert -- Ventya



Portail client & portail fournisseur

Certaines PDP proposent un portail dédié aux clients et/ou aux fournisseurs de leurs utilisateurs. Ce portail permet de centraliser les échanges, de simplifier la transmission de documents, et de faciliter les interactions avec les partenaires commerciaux.

Ce critère évalue si la solution met à disposition de tels espaces pour fluidifier la collaboration interentreprises.

Portail client uniquement

Agicap -- Open Bee -- Pennylane -- Qonto --
Tinexta Infocert

Portail fournisseur uniquement

Ivalua -- Neovacom – Freedz -- Pagero -- Serensia

Portail client & portail fournisseur

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- B2Brouter --
Basware -- Security -- Cegedim -- Chaintrust --
Comarch -- Dext -- Digital Technologies -- Dococon --
DocProcess -- Doxallia -- Edicom -- EDiCS -- EDT --
Esker -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Itesoft -- Paragon -- Quadiant -- Seres -- Symtrax --
Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tradeshift – Babelway --
TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Aucun

Avalara -- Billit -- Cegid -- ECMA – jefacture.com --
EsaLink -- EY -- Indicom Document Care -- iopole --
Kolecto -- MyKinexo -- Tiime



Détection des erreurs et des anomalies

Certaines PDP offrent des fonctionnalités de détection automatique d'erreurs dans les factures, basées sur les historiques des factures, les habitudes des utilisateurs, ou l'intelligence artificielle.

Ce critère évalue la capacité de la solution à identifier les anomalies et à prévenir les erreurs dans le processus de facturation.

Oui

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- B2Brouter --
Basware -- Billit -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch --
Dext -- Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- Esker --
EY -- Flowie -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Kollecto -- Neovacom – Freedz -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia -- Seres --
Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tiime -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Non

Arteva -- Avalara -- Cecurity -- Cegedim -- Edicom --
EDT -- EsaLink -- MyKinexo -- Open Bee -- Tesisquare --
Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway



Partie 8 : Autres fonctionnalités de la solution

Ce benchmark analyse en profondeur les fonctionnalités avancées proposées par les PDP, qui vont bien au-delà du simple traitement des factures. Pensées pour simplifier l'expérience utilisateur et optimiser les processus métiers, ces solutions apportent, au-delà des seules obligations légales, des gains concrets en productivité, en efficacité opérationnelle et en gestion des flux financiers, contribuant ainsi à améliorer la performance globale des entreprises.

Tableaux de bord & outils de business intelligence

Certaines PDP intègrent des tableaux de bord et des outils de business intelligence qui permettent de visualiser et analyser les données en temps réel, facilitant ainsi l'optimisation de la gestion financière et l'amélioration de la prise de décision.

Ce critère évalue si la solution propose ce type de fonctionnalité.

Oui

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Arteva --
Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cegedim --
Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Dext -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie --
Generix -- ICD International -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Kolecto -- MyKinexo -- Neovacom – Freedz -- Open Bee --
Pagero -- Paragon -- Pennylane -- Qonto -- Quadient --
Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi --
Tiime -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya -- Yooz

Non

Security -- Indicom Document Care -- Tinexta Infocert



Intelligence artificielle

Certaines PDP intègrent de l'Intelligence Artificielle (IA) pour automatiser le traitement des factures électroniques, détecter les anomalies, et améliorer la prise de décision grâce à des analyses prédictives.

Ce critère évalue si la solution utilise l'IA pour optimiser le processus de facturation et améliorer les performances globales.

Oui

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Avalara --
Basware -- Billit -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess -- Doxallia --
ECMA – jefacture.com -- EsaLink -- Esker -- Flowie -- Generix --
ICD International -- iopole -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto --
MyKinexo -- Neovacomm – Freedz -- Paragon -- Pennylane --
Quadient -- Serensia -- Tessi -- Tiime -- Tradeshift – Babelway --
Yooz

Non

Arteva -- B2Brouter -- Cecurity -- Cegedim -- Edicom -- EDiCS --
EDT -- EY -- Indicom Document Care -- Open Bee -- Pagero --
Qonto -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare --
Tinexta Infocert -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya



Archivage des factures

L'archivage des factures pendant 10 ans est une obligation légale pour les entreprises, mais les PDP n'ont pas l'obligation de proposer cette fonctionnalité selon le cahier des charges.

Certaines PDP font néanmoins le choix de proposer un archivage des factures conforme à la réglementation, dit « à valeur probante », avec ou sans certification NF 461, permettant aux entreprises de s'appuyer entièrement sur leur solution pour répondre à leurs obligations. D'autres proposent un archivage simple, principalement destiné à la consultation, mais nécessitant un archivage complémentaire conforme pour satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.

Ce critère évalue le type d'archivage proposé par la PDP et sa capacité à répondre aux exigences légales.

Oui, archivage à valeur probante certifié NF 461

Agicap -- Basware -- Ceurity -- Digital Technologies --
Docoon -- Doxallia -- EDiCS -- EDT -- EsaLink --
Flowie -- iopole -- Itesoft -- Kolecto -- MyKinexo --
Neovacom – Freedz -- Paragon -- Serensia -- Seres --
Tenor -- Tessi -- TRESO2 -- Ventya -- Yooz

Oui, archivage à valeur probante

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara --
B2Brouter -- Cegedim -- Chaintrust -- Comarch -- Dext --
DocProcess -- ECMA – jefacture.com -- Edicom -- Esker --
Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
Open Bee -- Pagero Pennylane -- Qonto -- Quadient --
Tesisquare -- Tiime -- Tinexta Infocert --
Tradeshift – Babelway -- TX2 Concept

Oui, archivage simple

Billit -- Cegid -- Ivalua -- Symtrax

Non

EY



Signature électronique des documents

Certaines PDP intègrent des fonctionnalités de signature électronique, permettant d'apposer une signature ou un cachet électronique qualifié sur les factures ou autres documents. Cela peut renforcer la valeur probante des échanges ou répondre à des exigences spécifiques de certains partenaires commerciaux ou réglementations.

Ce critère évalue si la PDP propose un service intégré de signature électronique pour les documents de ses clients.

Oui

Accenture -- APIFirst by Dougs -- Arteva -- Avalara --
B2BRouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim --
Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- ECMA – jefacture.com --
Edicom -- EDiCS -- EDT -- Esker -- EY -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- iopole --
Itesoft -- Ivalua -- Kolecto -- MyKinexo -- Neovacom – Freedz --
Open Bee -- Pagero -- Paragon -- Pennylane -- Quadient --
Serensia -- Seres -- Symtrax -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi --
Tinexta Infocert -- Tradeshift – Babelway -- TRESO2 --
TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Non

Agicap -- Dext -- EsaLink -- Flowie -- Qonto -- Tiime



Niveau d'authentification des utilisateurs

Les éditeurs peuvent proposer plusieurs niveaux d'authentification pour sécuriser l'accès à leur plateforme, allant du simple mot de passe à des méthodes plus robustes, telles que l'authentification à deux facteurs (TOTP) ou l'utilisation d'identités numériques.

Il est important de noter que pour accéder strictement à une plateforme PDP, une authentification à deux facteurs est requise a minima. Toutefois, de nombreux éditeurs ont développé, en parallèle de leur solution PDP, une solution OD. Les utilisateurs s'y connectent parfois sans que l'authentification à deux facteurs y soit systématiquement exigée.

Ce critère évalue le niveau d'authentification le plus sécurisé que l'éditeur met à disposition pour l'accès à sa plateforme.

Identité digitale

Le niveau d'authentification le plus élevé mis à disposition sur la plateforme est l'identité digitale, aussi appelée « authentification substantielle »

Arteva -- ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EY

Authentification à 2 facteurs

Le niveau d'authentification le plus élevé mis à disposition sur la plateforme est l'authentification à 2 facteurs, qui consiste en une authentification simple couplée à l'envoi d'un code unique temporaire (TOTP) à l'utilisateur (via email, SMS ou via application mobile dédiée, ...)

Accenture -- Agicap -- APIFirst by Dougs -- Avalara --
B2Brouter -- Basware -- Billit -- Security --
Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Dext --
Digital Technologies -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- EDiCS -- EDT -- EsaLink -- Esker -- Generix --
ICD International -- Indicom Document Care -- iopole --
Itesoft -- Ivalua -- Kolecto -- MyKinexo --
Neovacom – Freedz -- Open Bee -- Pagero -- Paragon --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Serensia --
Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya -- Yooz

Authentification simple

Le niveau d'authentification le plus élevé mis à disposition sur la plateforme est l'authentification simple, qui consiste en l'utilisation combinée d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe

Flowie -- Seres -- Tesisquare



Partie 9 : Tarification

Modèle de tarification

Ce critère classe les PDP selon leur modèle de tarification, mais ne présente pas pour autant les prix détaillés de chaque solution. En effet, la plupart des PDP ne communiquent pas leurs grilles tarifaires et n'auraient pas répondu à une question sur ce sujet, d'autant plus que ces tarifs peuvent varier fortement selon les fonctionnalités attendues et le profil du client.

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous s'appliquent à un nouveau client et incluent le coût d'accès aux fonctionnalités PDP. Ainsi, un prestataire PDP offrant une option PDP gratuite en complément d'une offre de base nécessitant un abonnement ne sera pas classé dans la catégorie « Gratuit ».

Abonnement uniquement

Agicap -- Cegid -- Chaintrust -- Dext --
ICD International -- Kolecto -- MyKinexo --
Open Bee -- Symtrax -- Tesisquare

Tarification au document uniquement

Accenture -- Arteva -- Digital Technologies --
EsaLink -- Flowie -- ICD International -- Tenor --
TX2 Concept -- Yooz

Les deux

Abonnement + tarification au
document

Avalara -- B2Brouter -- Basware -- Billit -- Cecurity --
Cegedim -- Cegid -- Comarch -- Dococon -- DocProcess --
Doxallia -- ECMA – jefacture.com -- Edicom -- EDiCS --
EDT -- Esker -- EY -- Generix -- ICD International --
Indicom Document Care -- iopole -- Itesoft -- Ivalua --
Neovacomm – Freedz -- Pagero -- Paragon -- Quadient --
Serensia -- Seres -- Tessi -- Tinexta Infocert --
Tradeshift – Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept --
Ventya

Gratuit

APIFirst by Dougs -- B2Brouter -- Pennylane --
Qonto -- Tiime



Frais d'installation / de configuration initiaux

Ce critère évalue si la solution PDP implique des frais d'installation ou de configuration initiaux.

Certaines solutions sont disponibles en "accès libre", permettant aux clients d'être autonomes, mais avec des options de personnalisation limitées. D'autres PDP, en revanche, nécessitent une intervention (généralement payante) pour la configuration initiale de la solution en fonction des besoins spécifiques du client.

Configuration initiale systématiquement nécessaire

Accenture -- Agicap -- Arteva -- Avalara -- Basware --
 Cecurity -- Cegedim -- Comarch -- Docoon --
 DocProcess -- Edicom -- EDiCS -- Esker -- EY -- Flowie --
 Generix -- ICD International -- Indicom Document Care --
 Itesoft -- Ivalua -- MyKinexo -- Neovacom – Freedz --
 Pagero -- Paragon -- Quadient -- Seres -- Symtrax --
 Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tinexta Infocert --
 TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya -- Yooz

Configuration initiale nécessaire dans certains cas

APIFirst by Dougs -- B2Brouter -- Cegid --
 Digital Technologies -- Doxallia -- EDT -- EsaLink --
 iopole -- Kolecto -- Open Bee -- Pennylane --
 Serensia

Pas de configuration initiale possible

Tous les clients sont logés à la même enseigne et utilisent l'outil de manière autonome

Billit -- Chaintrust -- Dext -- ECMA – jefacture.com --
 Qonto -- Tiime



Possibilité de tester la solution PDP

Ce critère évalue si la solution PDP offre la possibilité d'être testée sans engagement.

Certaines solutions, en particulier pour les TPE et les PME, permettent aux clients d'essayer la plateforme avant de s'engager, leur offrant ainsi la possibilité de se faire une idée sur ses fonctionnalités et son adéquation avec leurs besoins.

Version de démonstration en accès libre

APIFirst by Dougs -- B2Brouter -- Billit -- Cegid --
Dext -- iopole -- Tiime -- Tradeshift – Babelway

Période d'essai sans engagement

APIFirst by Dougs -- B2Brouter -- Digital Technologies --
ECMA – jefacture.com -- Kolecto -- Open Bee --
Pennylane -- Qonto -- Quadient -- Symtrax -- Yooz

Pas de test initial possible

La plupart de ces PDP seront néanmoins à même de proposer une démonstration lors d'un rendez-vous commercial

Accenture -- Agicap -- Arteva -- Avalara -- Basware --
Cecurity -- Cegedim -- Chaintrust -- Comarch --
Docoon -- DocProcess -- Doxallia -- Edicom -- EDiCS --
EDT -- EsaLink -- Esker -- EY -- Flowie -- Generix --
Indicom Document Care -- Itesoft -- Ivalua -- MyKinexo --
Neovacom – Freedz -- Pagero -- Paragon -- Serensia --
Seres -- Tenor -- Tesisquare -- Tessi -- Tinexta Infocert --
TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya



Présentation des PDP





Fiches d'identité des PDP

Les fiches d'identité ont pour objectif de vous fournir une **vue d'ensemble claire et synthétique** sur chacun des offreurs de solutions PDP. Elles présentent des **informations clés** pour mieux comprendre le positionnement, l'historique et l'offre de chaque acteur.

Vous y trouverez notamment :

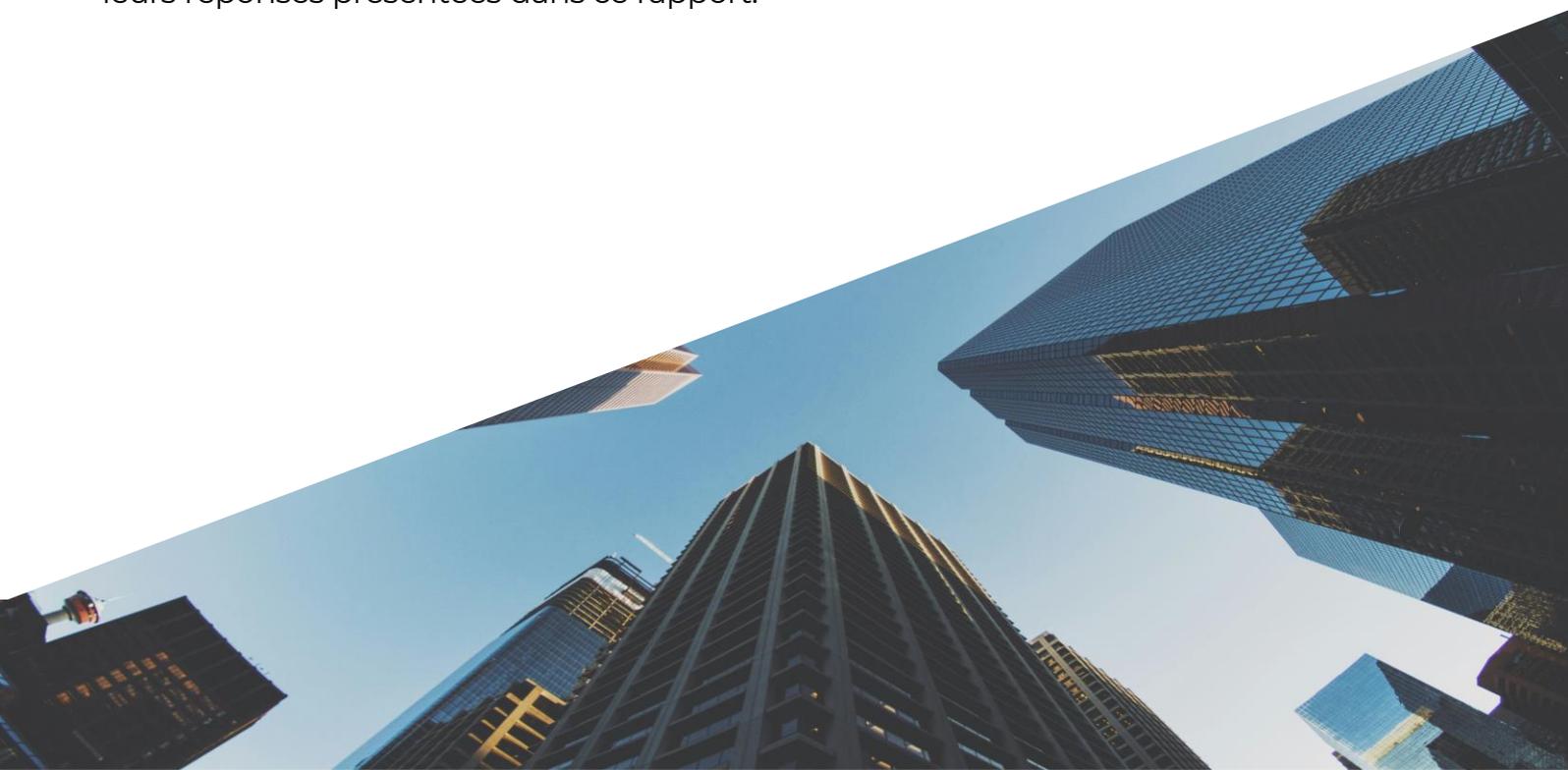
- Leur **localisation géographique** et leur **envergure**
- Leurs **origines** et leur **expérience** dans le domaine de la facturation électronique
- Les **typologies d'entreprises** et de **secteurs** qu'ils ciblent
- Des informations sur leur **solution PDP** et les **services associés**

Ces fiches permettent ainsi de comparer les acteurs non seulement sur leur **conformité** à la réforme, mais aussi sur leur **maturité**, leur **expertise sectorielle** et la **richesse fonctionnelle** de leur offre. Un bon moyen d'identifier les partenaires les plus adaptés à vos besoins.

Sponsoring

Le Grand Benchmark des PDP est distribué **gratuitement** auprès du public, et les PDP y ont également participé gratuitement. Afin de couvrir les coûts et l'effort entraîné par l'élaboration de ce benchmark, le choix a été fait de faire appel au **sponsoring** parmi les PDP participantes.

Toutes les PDP étaient libres (ou non) de sponsoriser ce benchmark à un tarif unique, et ce sponsoring consistait en l'insertion d'une **page de publicité** pour chaque sponsor déclaré. Les sponsors n'ont bien entendu bénéficié d'aucun traitement de faveur tant dans les questions qui leur ont été posées, que dans la retranscription de leurs réponses présentées dans ce rapport.





Esker



Esker est la plateforme de référence pilotée par l'IA pour la digitalisation des directions Finance, Achats et Service Client. Les suites de solutions Source-to-Pay et Order-to-Cash d'Esker s'appuient sur les dernières technologies d'automatisation. Elles optimisent le fonds de roulement et les flux de trésorerie, améliorent la prise de décision, favorisent une meilleure collaboration avec les clients, les fournisseurs et les équipes.

	Siège social	Villeurbanne (69), France
	Nombre d'employés	1000-5000
	3 clients principaux (toutes solutions confondues)	Danone, Givaudan, Samsung
	Marchés ciblés	Monde entier
	Secteurs d'activité ciblés	Tous
	Tailles d'entreprises ciblées	GE / ETI
	Origines de la société	Solution d'automatisation des cycles O2C / P2P
	Nombre de clients (toutes solutions confondues)	2500
	Débuts dans la facture	2003

Solution PDP : Esker

Esker propose une solution PDP complète, conçue pour assurer la conformité des factures électroniques, en couvrant l'ensemble des prérequis exigés par l'administration fiscale. Elle couvre tous les statuts et cas d'usage attendus en France, tout en garantissant la conformité de vos factures dans plus de 60 pays. Bien plus qu'une réponse aux obligations réglementaires, notre solution renforce le rôle stratégique de l'Office of the CFO grâce à une gestion intégrée et optimisée des processus financiers, améliorant l'efficacité opérationnelle et la visibilité en temps réel.

Autres solutions proposées (liste non exhaustive) :

- Gestion du cycle fournisseur : sourcing, gestion des fournisseurs, achats, factures fournisseurs, paiement, CSR
- Gestion du cycle client : demandes clients, commandes, réclamations, déductions, gestion du crédit client, factures clients, paiement, recouvrement
- Solutions liées aux processus comptables : lettrage, encaissements
- Support de documents EDI : factures, commandes, confirmations de commandes, avis d'expéditions

Passez à la facturation électronique en toute sérénité avec Esker !



Une solution unique pour une gestion optimisée et conforme de l'ensemble de vos factures.



Visibilité totale
sur toutes vos factures, en France et à l'international.



Automatisation pilotée
par l'IA réduisant les erreurs, les coûts et le délai de paiement (DSO).



Conformité garantie
avec les réglementations spécifiques à chaque pays.



Adoption rapide
grâce à une interface intuitive et centralisée.



Connexion fiable
vers les plateformes publiques d'Etat



PEPPOL Access Point
certifié dans plusieurs pays en Europe et APAC



Esker nommé "Leader" dans IDC MarketScape pour la facturation électronique !
European Compliant e-Invoicing 2024 Vendor Assessment



Avec 40 ans d'expertise, Esker est votre partenaire de confiance pour la facturation électronique, offrant une conformité dans plus de 60 pays.

ESKER

www.esker.fr

A propos de The Invoicing Hub

The Invoicing Hub est un site d'informations en anglais sur la facturation électronique.

Les informations partagées sont entièrement neutres, vérifiées, sourcées, rédigées en termes accessibles par tous les publics et tous les niveaux d'expertise, et surtout entièrement gratuites.

The Invoicing Hub produit 4 types de contenus principaux :

News

Articles courts sur une actualité récente de la facturation électronique dans le monde, principalement sur des sujets réglementaires (conformité, mandats de facturation, ...) et technologiques.

Fiches pays (« Country Profiles »)

Explications détaillées sur les règles de facturation en vigueur dans un pays, notamment au sujet des mandats de facturations, des formats et des plateformes utilisées ...

Les Essentiels de la Facturation Electronique (« E-invoicing Essentials »)

Articles longs sur une thématique réglementaire, technologique, ou tout autre sujet clé dans le domaine de la facturation électronique, avec un réel objectif pédagogique.

Listes d'acteurs de l'écosystèmes (« Ecosystem Lists »)

Listings des principaux acteurs de la facturation électronique dans le monde, notamment des éditeurs de logiciels, des entités publiques, des associations-clés ...

**The Invoicing Hub,
votre source d'informations fiables
sur la facturation électronique**



Fresh News about
e-Invoicing



www.theinvoicinghub.com